

r e s p e c t
i n t é g r i t é
s o l i d a r i t é
e f f i c a c i t é

LuxDev

Code de Conduite

Les valeurs de LuxDev

Chers collègues,

Comme vous le savez, l'activité de LuxDev est guidée par quatre valeurs communes, que nous respectons et appliquons au siège et sur le terrain.

Ce Code de Conduite est décliné de ces valeurs communes définies dans notre culture d'entreprise :

Respect, Intégrité, Solidarité, Efficacité.

r

L'intégrité, dont des synonymes sont la droiture et l'incorruptibilité, ne peut être complètement garantie ni par le droit pénal ni par un quelconque système de contrôle, si strict soit-il.

i

L'intégrité doit être ancrée dans la culture de l'entreprise et être l'affaire personnelle de chaque collaborateur et collaboratrice.

s

Les collaborateurs et collaboratrices de LuxDev agissent en accord avec les principes de ce Code et attendent des partenaires de l'Agence qu'ils en fassent de même.

e

La présente plaquette a pour but de livrer des informations essentielles sur l'intégrité et la corruption. Elle contient en outre des conseils et indications qui permettront aux collaborateurs et collaboratrices de LuxDev de se prémunir contre la corruption.

Nous vous invitons également à respecter les règles de confidentialité de LuxDev et à respecter la vie privée ainsi que les coutumes de vos collègues.

LuxDev ne tolérera aucune forme de harcèlement, ni la consommation de substances illicites ou d'alcool sur le lieu de travail.

Qu'est-ce que la corruption ?

La corruption est

le fait d'abuser secrètement à des fins personnelles du pouvoir conféré par une organisation relevant du secteur public ou du secteur privé.

Il s'agit, plus précisément,

- de corrompre et d'être corruptible ;
- d'accepter et d'octroyer des avantages ;
- de monnayer des décisions.

Comment naît la corruption ?

Les actes participant de la corruption ne sont pas dus à des raisons isolées ; ils s'expliquent plutôt par tout un ensemble de causes, telles que :

- le manque de conscience de ce qui est (il)légal ;
- la non-identification à l'entreprise;
- l'impossibilité d'identifier la victime du délit;
- le manque de contrôle dû à des procédures complexes;
- le manque de transparence.

De manière générale, les processus d'attribution de marchés présentent un risque de corruption relativement élevé.

Pourquoi la corruption constitue-t-elle un acte délictueux ?

Il est a priori difficile de déterminer qui est la victime d'un acte de corruption, puisque celui qui donne profite autant de la situation que celui qui reçoit. Si l'on y regarde de plus près, il apparaît que les dommages sont autant matériels que moraux. L'image de marque de l'entreprise souffre, la crédibilité diminue, les relations commerciales sont rompues et les collaborateurs perdent leur motivation. Les conséquences sont si graves que le législateur considère la corruption comme un acte criminel et la punit comme tel.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

Le Code de Conduite stipule la règle suivante :

Il est interdit de réclamer, d'accepter, de proposer ou de donner, directement ou indirectement, des pots-de-vin ou des présents et avantages.

Qu'entend-on par « présents » et « avantages » ?

Selon les explications fournies par le Code de Conduite, on entend par là toutes les prestations auxquelles les collaborateurs et collaboratrices ne peuvent prétendre et qui améliorent leur situation économique, juridique ou personnelle.

Exemples de présents et avantages :

- voyages ;
- mise à disposition d'une voiture particulière ;
- billets d'entrée ;
- réductions ;
- invitations au restaurant ;
- fleurs, bijoux.

Y a-t-il des exceptions ?

Des dérogations sont possibles en ce qui concerne aussi bien l'acceptation que l'octroi de présents et autres avantages.

LuxDev n'accepte toutefois ces dérogations que dans la mesure où elles ne risquent pas de susciter une impression de malhonnêteté, d'incorrection ou de dépendance contraignante.

Pour ce qui est de l'acceptation de présents et autres avantages, il peut être dérogé à la règle s'il s'agit d'une petite attention ou si le supérieur hiérarchique a donné son autorisation par écrit. Le supérieur hiérarchique peut par exemple accepter de faire une exception lorsqu'il y a lieu d'observer les règles de la courtoisie. Le présent reçu doit alors être utilisé dans l'intérêt du projet, à des fins humanitaires, ou bien de manière collective, pour les collaborateurs et les collaboratrices.

Que sont les petites attentions ?

- des présents occasionnels et autres avantages dont la valeur n'excède pas 35 EUR par donneur, par année calendaire et par collaborateur ou collaboratrice ;
- des invitations au restaurant, même si elles dépassent la somme de 35 EUR, pour autant qu'elles restent raisonnables et conformes à l'usage.

Qui prend en charge les frais de voyage et de déplacement ?

Les frais de voyage et de déplacement occasionnés par des voyages de service des collaborateurs et collaboratrices de LuxDev sont à la charge exclusive de LuxDev. La prise en charge de ces frais par les partenaires commerciaux n'est pas autorisée.

Qu'entend-on par «conflit d'intérêt» ?

Ce sont des conflits dans lesquels les intérêts personnels du collaborateur ou de la collaboratrice divergent des intérêts de LuxDev, des partenaires commerciaux, des partenaires de projet et des groupes cibles.

Le Code de Conduite fait particulièrement référence aux conflits d'intérêt tels que :

- l'existence de relations personnelles ou financières entre les parties ;
- le recrutement de personnes proches ;
- le chevauchement entre le privé et le professionnel.

Comment se comporter en cas de conflit d'intérêt ?

En vertu du Code de Conduite, les conflits d'intérêt sont exposés par écrit au supérieur hiérarchique et sont réglés de manière compréhensible pour toutes les parties concernées. Il convient, de façon générale, de bien séparer les activités professionnelles et la sphère privée.

LuxDev doit approuver en amont toute activité extracontractuelle.

Si un collaborateur ou une collaboratrice entretient avec des partenaires commerciaux ou des concurrents des relations personnelles, familiales, financières ou autres susceptibles de compromettre la neutralité de sa manière d'agir dans le cadre de son travail pour LuxDev, il ou elle doit en informer son supérieur hiérarchique. Dans le cadre d'une procédure d'attribution de marchés, le collaborateur ou la collaboratrice concerné(e) ne peut participer à la décision d'adjudication.

Comment se comporter en cas de doute ?

Les valeurs communes et le Code de Conduite couvrent une grande diversité de situations. Ils ne peuvent cependant aborder toutes les situations de travail quotidiennes mettant en jeu l'intégrité. Si vous êtes indécis, vous pouvez d'une part vous adresser à l'un des interlocuteurs indiqués ci-après. D'autre part, vous trouverez ici quelques règles générales simples qui devraient vous aider dans des situations et prises de décisions critiques :

- Ce que je prévois de faire constitue-t-il une infraction à la loi ?
- Avec quel degré de sécurité puis-je exclure cette éventualité ?
- Que se passerait-il si la presse publiait un article sur l'attitude X ou Y ?
- Que se passerait-il si mes collègues et mes supérieurs apprenaient mon comportement ?
- Quel effet ma conduite a-t-elle sur la réputation de LuxDev ?

Comment reconnaître une attitude suspecte de corruption chez les autres ?

Il y a une série de signes qui dénotent une conduite suspecte de corruption. Parmi ces signes, on distingue les indicateurs neutres et les indicateurs d'alerte.

Exemples d'indicateurs neutres :

- changement de comportement soudain vis-à-vis des collègues ;
- résistance inexplicable à un changement d'attributions ou à une mutation.

Exemples d'indicateurs d'alerte :

- « court-circuitage » ou « oubli » fréquent des règlements ;
- évaluations et décisions divergentes dans des dossiers présentant les mêmes caractéristiques ;
- absence de réactions à des motifs de suspicion ou à des événements suspects.

Le Code de Conduite contient les règles spécifiquement applicables à LuxDev en matière de corruption.

Des informations complémentaires sur la corruption et la criminalité économique sont également disponibles sur le site Internet de Transparency International :

www.transparency.org

Conformité

La conformité avec la loi, les règlements, les conventions, les politiques internes, les processus et les procédures, ainsi qu'avec ce Code de Conduite, est un devoir et tous les salariés doivent le respecter.

Une attention particulière doit être portée aux éléments suivants : La Délégation des Pouvoirs de Validation et de Signature, la Charte informatique, la Charte sur le Harcèlement, la Charte de bonne Gouvernance, la Procédure de Prévention des Fraudes.

Tous les documents et les informations supplémentaires sont accessibles au Manuel Qualité.

Intégrité environnementale

Les écosystèmes contiennent des interactions multiples et des processus écologiques à plusieurs niveaux. Si un ou plusieurs d'entre eux sont menacés par les activités humaines, l'intégrité de l'ensemble peut être menacé.

Ce Code de Conduite souligne l'obligation que LuxDev a d'identifier, d'abandonner et d'atténuer les activités et les comportements qui menacent l'intégrité de l'environnement et compromettent le développement durable.

Égalité du genre

LuxDev adhère aux principes consacrés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme.

Ce Code de Conduite souligne l'obligation de LuxDev de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer toute forme de discrimination basée sur le genre et dépasser les obstacles à l'égalité du genre et à l'autonomisation des femmes, ainsi que d'encourager les hommes à participer pleinement à toute action favorisant l'égalité.

Comportement sur le lieu de travail

Chacun est traité conformément aux valeurs de LuxDev.

LuxDev ne tolérera aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination. Veuillez vous référer à la Charte sur le Harcèlement et la Violence au Travail pour plus d'information.

Travailler sous l'influence de substances illicites ou de l'alcool est interdit, au même titre que la consommation de substances illicites ou d'alcool sur le lieu de travail.

À titre exceptionnel, à l'occasion d'évènements tels que le pot du Nouvel An et avec l'accord préalable de la Direction, de l'alcool pourra être servi. Il va de la responsabilité de chacun de boire avec modération.

Code vestimentaire

Dans un environnement professionnel, une tenue appropriée doit être propre et composée de vêtements de travail décontractés tels que des chemises, des polos et des pantalons, ou la tenue équivalente pour les femmes. Une tenue formelle n'est généralement requise que pour des réunions ou évènements exceptionnels.

Une tenue correcte fait partie des valeurs de LuxDev, car il s'agit de faire preuve de respect envers ses collègues et partenaires sur leur lieu de travail. Ceci est particulièrement important pour les collègues qui sont en contact avec des visiteurs externes à l'Agence.

Il est rappelé aux collaborateurs et aux experts qu'à l'occasion de réunions avec nos collègues du Ministère des Affaires étrangères et européennes ou à l'occasion d'évènements officiels (Assises de la Coopération, Commissions de Partenariat), ils se doivent de porter une veste, ou l'équivalent pour les femmes, ainsi que des chaussures appropriées.

Lors d'une mission, les membres de LuxDev se doivent de respecter le code vestimentaire local et de prendre conscience de leur apparence physique ainsi que de sa signification sociale. En cas de doute, le bureau régional avisera en conséquence.

Les supérieurs hiérarchiques sont responsables de leurs employés et devront communiquer sur le code vestimentaire et le faire respecter.

Contact

En cas de doute, vous devez d'abord contacter votre supérieur hiérarchique.

Sauf si c'est spécifié autrement dans les documents pertinents (p.ex. Charte sur le Harcèlement) vous pouvez également vous adresser directement à la Direction générale et au Président du Comité d'Audit interne, à travers l'adresse électronique : Integrity@luxdev.lu.

Toutes les informations seront soigneusement examinées et traitées de manière confidentielle par LuxDev.

© Ce Code se base sur le Code d'Intégrité élaboré et mis à disposition par la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)

Version mise à jour: Août 2015

r e s p e c t
i n t é g r i t é
s o l i d a r i t é
e f f i c a c i t é

